



## AIDES AUX TRAVAUX

# COPROPRIÉTÉ

Vous êtes une copropriété et vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation énergétique.

## DESCRIPTIF DE L'AIDE

Afin de favoriser le confort et la performance énergétique des copropriétés, Châteauroux Métropole encourage et accompagne les syndicats de copropriété dans leurs projets d'amélioration énergétique.



## MONTANTS

Taux de subvention - plafond de travaux TTC

Propriétaire occupant

Propriétaire bailleur

**20 % - 15 000 €**  
(3 000 € max par lot)

Gain énergétique  $\geq$  35 %



## BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des membres de la copropriété éligible à l'aide : tout particulier ou investisseur privé (personne physique ou morale - SARL, SCI).



## AFFECTATION DU BIEN

- Occupation à titre de résidence principale.
- Location.



## INSTRUCTION DES DOSSIERS

### AVANT LES TRAVAUX

- Une demande attestée et signée par le syndic indiquant les noms et prénoms des différents copropriétaires ainsi que leurs quotes-parts ou millièmes respectifs dans la copropriété mais également le total des millièmes correspondants.
- Les engagements individuels de chaque copropriétaire.
- Les justificatifs de revenus.
- Une copie de la délibération de l'assemblée générale fixant le programme de travaux.
- Le ou les devis des travaux.
- Un Diagnostic de performance énergétique (DPE) de la copropriété en cours de validité.

### APRÈS TRAVAUX

- Les factures acquittées.



## CRITÈRES DE L'AIDE

### QUELLES EXIGENCES DE TRAVAUX ?

- Un gain énergétique de 35 % minimum.

### QUELS TYPES DE TRAVAUX SONT ÉLIGIBLES ?

Les types de travaux subventionnés sont ceux listés par l'Anah pour les travaux d'amélioration énergétique.



## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DU BIEN

- Immeuble collectif, à usage d'habitation ou à usage mixte habitation/local.
- Copropriété construite avant le 1<sup>er</sup> juin 2001.
- 75 % minimum de lots d'habitation occupés en résidence principale.
- Étiquette énergétique avant travaux évaluée entre D et G.
- Être éligible à l'aide MaPrimeRénov' Copropriété.